

PAR COURRIEL

Québec, le 24 février 2021

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Recommandation dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022

Monsieur le Ministre,

L'Orange bleue affaires publiques inc. est une firme québécoise de relations publiques qui s'est donnée pour mission d'être une référence en matière de rigueur, d'audace et d'intégrité dans toutes les opérations de relations gouvernementales, de relations avec les médias et, plus largement, de conseils en affaires publiques qu'elle offre à sa clientèle.

Nous vous contactons aujourd'hui dans le contexte des consultations prébudgétaires en cours. En effet, nous croyons que ces consultations sont une opportunité d'aller de l'avant et mettre des mesures pour faciliter le déploiement du télétravail à l'ensemble de la province. En effet, en cette année marquée par la COVID-19, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter la distanciation sociale. Parmi celles-ci, nous retrouvons celle voulant que tous les travailleurs qui en ont la possibilité effectuent leurs fonctions professionnelles à partir de leur résidence personnelle.

Entre autres, le gouvernement a mis de l'avant une série de mesures notamment la nouvelle méthode à taux fixe temporaire qui permet aux Québécois qui ont effectué du télétravail en raison de la crise sanitaire de demander 2 \$ pour chaque journée de télétravail, et ce, jusqu'à un maximum de 400 \$ et la méthode détaillée selon les dépenses réelles¹. Malgré ces mesures, nous croyons qu'il importe de réitérer la recommandation que nous avons soumise en avril 2020 afin de cristalliser le recours au télétravail dans le temps et non de façon temporaire. Nous souhaitons réitérer notre proposition de mettre en place des avantages fiscaux pour les entreprises intégrant des paramètres relatifs au télétravail.

Ainsi, nous suggérons qu'une entreprise, présentant une preuve de dépenses admissibles pour la transition vers le télétravail, ou pour augmenter l'importance de ce mode de fonctionnement professionnel, puisse bénéficier automatiquement d'un avantage fiscal.

... 2

¹ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20210118.pdf

Nous pensons notamment aux dépenses relatives à l'aménagement d'un espace de travail approprié pour les employés ou la modernisation des infrastructures technologiques pour permettre le travail à distance. L'objectif est de pérenniser le virage vers le télétravail afin d'éviter que celui-ci soit temporaire. D'ailleurs, il importe d'ajouter que le virage vers le télétravail engendre des effets collatéraux positifs sur l'environnement, par la réduction du voyageage par les travailleurs, et une réduction des contacts entre travailleurs ce qui encourage une baisse de la propagation de la COVID-19 et des autres problématiques de santé publique à venir.

L'annonce du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec est le moment idéal pour la mise en place d'une telle mesure, car il ne fait aucun doute que la crise sanitaire générée par la COVID-19 n'est pas près de se terminer et nous croyons qu'un maximum de mesures doivent être mises en place pour assurer une relance économique solide et assurer la sécurité de la population. Par ailleurs, il est important de rappeler que votre cabinet a déjà signifié son ouverture à notre recommandation dans une lettre transmise le 29 juin dernier.

Afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous souhaiterions que le budget 2021-2022 du gouvernement du Québec tienne compte de notre recommandation afin d'aider les entreprises québécoises à passer à travers la crise sanitaire actuelle. Ceci permettrait, sans l'ombre d'un doute, de contribuer à assurer une relance économique efficace.

Enfin, soyez assuré que nous demeurerons disponibles pour tout éclaircissement sur cette proposition visant à contribuer à la lutte que nous menons collectivement contre l'ennemi viral.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



Mathieu Santerre

p. j. OB_correspondance_Mesures-Télétravail_FINAL
2020-07-08_072213_reponseteletravail

c. c. M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
Mme Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle
Mme Manon Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition
M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition
M. José Lemay-Leclerc, président de Télétravail Québec

